



Séance du 31 janvier 2022

L'an deux mil vingt deux le trente et un janvier à dix-neuf heures trente minutes le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, s'est réuni en session ordinaire, en mairie sous la présidence de Madame Martine TYSSANDIER, Maire, suite à la convocation adressée le 21 janvier 2022,

Etaient Présents : Noël BOIVIN, Isabelle FROSIO, Hervé VIALLE, Marc VANDAME, Catherine RANCE, Morgane DUPOUX, Julien MARTIN, Didier DOUSSON, Emma RAGO.

Absents excusés représentés :

- Jean-Henri PALLANCHE donne pouvoir à Martine TYSSANDIER
- Emmanuelle POIX donne pouvoir à Morgane DUPOUX
- Karine COMBIER donne pouvoir à Morgane DUPOUX

Secrétaire de séance : Isabelle FROSIO

Madame la Maire informe le conseil d'une erreur matérielle dans la rédaction de la délibération n° 56 du 30/11/2021.

Cette délibération relative à la rémunération des agents recenseurs stipulait à tort que la commune prendrait à son compte le montant « des charges patronales ». Madame la Maire propose au conseil d'annuler la délibération n° 56/2021 et de la reformuler.

Le procès verbal de la dernière séance sera donc rectifié.

1. Recensement de la population janvier 2022 / Rémunération des agents recenseurs

La délibération n°56/2021 du 30/11/2021 est donc annulée.

Le montant de la dotation forfaitaire de recensement allouée pour la commune est de l'ordre de **1 631 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Décide que, compte tenu du travail à fournir et du nombre de passage dans les foyers, la totalité de cette somme sera consacrée à la rémunération des deux agents, la commune prenant à son compte le montant des charges.**
- **Mandate Madame la Maire ou son représentant pour l'application de la présente décision.**

2. Syndicat Mixte de l'Eau / Désignation des délégués compétence SPANC

Madame le Maire expose que la commune de Saint-Sandoux est représentée par la communauté de communes Mond'Arverne au sein du syndicat pour la compétence eau

Suite à la modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Eau de la région d'Issoire applicables au 1^{er} janvier 2022, il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la compétence SPANC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés désigne :

- **M. Julien MARTIN domicilié 19 Chemin de Ceyran à Saint-Sandoux en qualité de délégué titulaire pour la compétence SPANC.**
- **M. Noël BOIVIN domicilié 12 rue Saint Roch à Saint-Sandoux en qualité de délégué suppléant pour la compétence SPANC.**

Ces deux délégués représenteront la commune à la communauté de communes Mond'Arverne au sein du Syndicat Mixte de l'Eau.

3. SUEZ / Avenant n°2 Contrat de prestation de services de l'assainissement collectif

Madame la Maire rappelle au conseil le contrat de prestation de services liant la commune et la société SUEZ relatif à l'exploitation de la station d'épuration. La Société, SUEZ propose également de prendre en charge des prestations complémentaires : la création puis la tenue du SIG de la commune, la réponse aux DT et DICT, ainsi que le contrôle de conformité des branchements.

La société SUEZ propose ce service moyennant une rémunération forfaitaire semestrielle fixée à 682,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Décide de confier les prestations complémentaires énumérées ci-dessus à la société SUEZ moyennant une rémunération forfaitaire semestrielle fixée à 682,00 € H.T. Ce contrat de prestations de service prendra effet à la date de signature de l'avenant N°2.**
- **Mandate Mme la Maire pour signature de l'avenant n°2 au contrat de prestations de services avec la société SUEZ., il est annexé à la présente.**

4. Mise à jour de l'étude diagnostique des réseaux :

Madame la Maire informe le conseil de la nécessité d'une mise à jour de l'étude diagnostique des réseaux assainissement de la commune établie en date de septembre 2014. Les plans des réseaux assainissement devront aussi être mis à jour suite aux derniers travaux.

Le conseil approuve ce projet, un devis sera demandé au cabinet C2EA qui avait réalisé l'étude.

5. Travaux Reprise réseaux assainissement et réfection voirie chemin du Puy Lancement de la consultation des entreprises

Madame le Maire rappelle au conseil le projet de reprise des réseaux d'assainissement et de Réfection de voirie sur le chemin du Puy

Une estimation des travaux a été réalisée par l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme :

- Pour la partie réseaux : pour un montant H.T. de 21 535,00 €, soit 25 842,00 € T.T.C. affecté au Budget Primitif Assainissement 2022
- Pour la partie voirie : pour un montant H.T. de 28 532,00 €, soit 34 238,40 € T.T.C. affecté au Budget Primitif Commune 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **Approuve le lancement d'une consultation pour le marché de Travaux « Reprise des réseaux d'assainissement et réfection de la voirie chemin du Puy »**

- Autorise le lancement des consultations précitées conformément au code de la commande publique, par le biais d'une procédure adaptée.
- Autorise Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement de ce marché, ainsi qu'à signer toutes les autres pièces relatives à ce marché.

6. Travaux Réfection de voirie chemin de la Fontcoïde Lancement de la consultation des entreprises

Madame le Maire rappelle au conseil le projet de Réfection de la voirie chemin de la Fontcoïde Une estimation des travaux a été réalisée par l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour un montant de 14 780,00 € H.T., soit 17 736,00 € T.T.C. :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve le lancement d'une consultation pour le marché de Travaux « Réfection de la voirie chemin de la Fontcoïde »
- Autorise le lancement des consultations précitées conformément au code de la commande publique, par le biais d'une procédure adaptée.
- Autorise Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement de ce marché, ainsi qu'à signer toutes les autres pièces relatives à ce marché.

7. Demande de subvention FIC 2022 : Reprise réseaux assainissement et réfection voirie chemin du Puy

Madame le Maire rappelle au conseil le projet de Reprise des réseaux d'assainissement et de Réfection de voirie chemin du Puy

Une estimation des travaux a été réalisée par l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme :

- Pour la partie réseaux : pour un montant H.T. de 21 535,00 €, soit 25 842,00 € T.T.C. affecté au Budget Primitif Assainissement 2022
- Pour la partie voirie : pour un montant H.T. de 28 532,00 €, soit 34 238,40 € T.T.C. affecté au Budget Primitif Commune 2022

Madame le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre de l'opération FIC 2022 (Fond d'Intervention Communal) pour le financement de ces travaux.

Nature du financement	Assiettes éligibles	Taux de la subvention	Subvention sollicitée
FIC 2022 Réseaux (BP Assainissement)	21 535,00 €	20%	4 307,00 €
FIC 2022 Voirie (BP Commune)	28 532,00 €	20%	5 706,40 €
DETR 2022 voirie (BP Commune)	28 532,00 €	30%	8 559,60 €
TOTAL financements potentiels (€ HT)			18 573,00 €
Solde reste à charge de la commune (€ HT)			31 494,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Mandate Mme le Maire pour solliciter l'aide du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, au titre du FIC 2022 pour les travaux relatifs Reprise des réseaux d'assainissement et de Réfection de voirie chemin du Puy**
- **Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce projet.**

8. Demande de subvention FIC 2022 : Réfection voirie chemin de la Fontcoïde

Madame le Maire rappelle au conseil le projet de Réfection de voirie chemin de la Fontcoïde

- Une estimation des travaux a été réalisée par l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme : pour un montant H.T. de 14 780,00 €, soit 17 736,00 € T.T.C.

Madame le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre de l'opération FIC 2022 (Fond d'Intervention Communal) pour le financement de ces travaux.

Nature du financement	Assiettes éligibles	Taux de la subvention	Subvention sollicitée
FIC 2022 Voirie	14 780,00 €	20%	2 956,00 €
DETR 2022 voirie	14 780,00 €	30%	4 434,00 €
TOTAL financements potentiels (€ HT)			7 390,00 €
Solde reste à charge de la commune (€ HT)			7 390,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Mandate Mme le Maire pour solliciter l'aide du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, au titre du FIC 2022 pour les travaux relatifs à la réfection de voirie chemin de la Fontcoïde.**
- **Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce projet.**

9. Demande de subvention DETR 2022/Réfection voirie chemin du Puy

Madame le Maire rappelle au conseil le projet de réalisation de travaux de réfection de voirie chemin du Puy. Une estimation des travaux a été réalisée par l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour un montant de 14 780,00 € HT, soit 17 736,00 € T.T.C.

Madame le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat par une demande de subvention de 30% au titre de la D.E.T.R. 2022 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le financement de ces travaux

Le plan de financement est le suivant :

Nature du financement	Assiettes éligibles	Taux de la subvention	Subvention sollicitée
[Etat] DETR (2022)	28 532,00 €	30%	8 559,60 €
[CD63] FIC 2022	28 532,00 €	20%	5 706,00 €
TOTAL financements potentiels (€ HT)			14 265,60 €
Solde reste à charge de la commune (€ HT)			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Mandate Madame le Maire pour solliciter l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2021 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le financement de ces travaux,**
- **autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce projet.**

10. Demande de subvention DETR 2022/Réfection voirie chemin de la Fontcoïde

Madame le Maire rappelle au conseil le projet de réalisation de travaux de réfection de voirie chemin de la Fontcoïde.

Une estimation des travaux a été réalisée par l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour un montant de 14 780,00 € HT, soit 17 736,00 € T.T.C.

Madame le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat par une demande de subvention de 30% au titre de la D.E.T.R. 2021 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le financement de ces travaux

Le plan de financement est le suivant :

Nature du financement	Assiettes éligibles	Taux de la subvention	Subvention sollicitée
DETR 2022	14 780,00 €	30%	4 434,00 €
FIC 2022	14 780,00 €	20%	2 956,00 €
TOTAL financements potentiels (€ HT)			7 390,00 €
Solde reste à charge de la commune (€ HT)			7 390,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Mandate Madame le Maire pour solliciter l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2022 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le financement de ces travaux,**
- **autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce projet.**

11. Convention de mise à disposition précaire de deux salles communales de l'ancienne école / Associations communales « Sport Dynamic Sandolien », « Amicale » et « Le Cercle de l'Amitié »

Madame la Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de régulariser la mise à disposition de deux salles communales sises dans le bâtiment de l'ancienne école.

L'Association « Amicale » représentée par Mme MARONET Alexia présidente, dont le bureau est composé principalement de parents d'élèves de l'école communale, organise tout au long de l'année scolaire des manifestations diverses qui ont pour principal but de financer des projets pour l'école de Saint-Sandoux.

L'association « Sport Dynamic Sandolien » représentée par Mr GERBE Alain, président, a pour but de regrouper tous les passionnés de sport en nature (course à pied, VTT, marche) de la commune et des alentours.

L'association « le Cercle de l'Amitié » représentée par Mme ADAMCZYK Denise, Présidente, propose aux aînés de la commune des réunions hebdomadaires autour d'activités de jeux de société.

Madame la Maire donne lecture du projet de conventions établie pour chaque association.

Une pièce d'une surface de 20 m² en ½ étage sera mise à disposition pour des réunions dans le cadre de leur activité à :

- l'association Amicale les lundis, mardis et mercredis,
- l'association Sport Dynamic Sandolien les jeudis, vendredis et samedis.

La salle située en rez de chaussée du bâtiment, contigüe à la médiathèque, d'une surface de 20 m² sera mise à disposition de l'association le Cercle de l'Amitié tous les jeudis après midi dans le cadre de leur l'activité.

Suite à l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés mandate Mme la Maire pour établir et signer une convention de mise à disposition précaire gratuite des deux salles communales ci-dessus exposées avec les représentants des associations « Amicale », « Sport Dynamic Sandolien » et « Le Cercle de l'Amitié », étant précisé que les conventions prendront effet le jour de leur signature et seront reconduites tacitement sauf dénonciation d'une des deux parties.

12. Convention de partenariat entre la Commune et l'Association les Bouchons d'Amour du Puy-de-Dôme

Madame la Maire rappelle au conseil la collecte des bouchons organisée sur la commune depuis quelques années. L'association les Bouchons d'Amour du Puy-de-Dôme propose de valider cette collecte par une convention de partenariat.

Suite à l'exposé de Mme la Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés mandate Mme la Maire pour signer la convention de partenariat avec l'association les Bouchons d'Amour du Puy-de-Dôme, annexée à la présente.

La convention étant établie pour une durée indéterminée. La commune peut résilier la convention avec un préavis de 2 mois

13. Mond'Arverne Communauté / Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et Mond'Arverne Communauté.

La CLECT s'est réunie le 30 novembre dernier, et a rendu son rapport présenté en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés approuve le rapport de la CLECT de Mond'Arverne Communauté du 30 novembre 2021.

14. Questions diverses :

➤ Interventions de Madame la Maire :

- Bilan coupure éclairage public entre 10h00 et 5h00 :

un bilan dressé depuis mai 2021 révèle une économie de 3 300,00 €. Un autre bilan sera dressé sur une année complète fin 2022.

Une étude réalisée par l'ADHUME préconise le changement des capots des lampes de l'éclairage public ce qui limiterait la consommation d'énergie, cette dépense sera envisagée en plusieurs tranches.

- Proposition d'organisation d'une réunion informelle pour discussion autour du budget en février :

Les élus approuvent cette proposition la date sera fixée en fonction des disponibilités des personnes intéressées.

- Intervention des élus du conseil municipal des enfants :

Les élus du conseil municipal des enfants interviendront lors du prochain conseil municipal pour se présenter et présenter leurs projets.

- Intervention du Major ROUX :

Le Major ROUX, responsable de la brigade de gendarmerie de Romagnat –st Amant-Tallende souhaite également intervenir lors d'un prochain conseil municipal.

➤ Intervention de Isabelle FROSIO :

Les membres du conseil municipal des enfants ont retenus ces différents projets :

- Don de vêtements à une association
- Ramassage des déchets
- Réalisation d'une boîte à livres et accueil du responsable de service du CAPPa et du moniteur d'atelier en menuiserie
- Aménagement du champ à côté de l'école
- Rencontre avec le président de l'antenne des Restos du Cœur de St Amant-Tallende pour les besoins et les actions envisagés pour cette association.

➤ Intervention de Marc VANDAME :

Marc a contacté des représentants de la « Mission Haie » du Grand Clermont pour proposition au service technique de conseils pour installation de haies dans le village, par exemple autour de l'école. Avec ces conseils ce groupe de travail pourra également nous conseiller sur les éventuels financements possibles pour ce projet. Le rendez-vous est pris en mars, un paysagiste et un agent technique de la commune sont également invités à cette réunion.

Intervention d'isabelle FROSIO, pourquoi ne pas inviter l'association cappa à participer à cette réunion ?

➤ Intervention de Hervé VIALLE :

Il est nécessaire de changer le radiateur des toilettes de la place Maismac et de les ouvrir au public lors des marchés

Noël BOIVIN en prend note, un radiateur sera commandé et installé par le service technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

La Maire
Martine TYSSANDIER

Sous réserve de l'approbation du conseil municipal.

Tableau des signatures :

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Emargement</i>	<i>Nom et Prénom</i>	<i>Emargement</i>
Martine TYSSANDIER		Emmanuelle POIX	<i>Donne pouvoir à Morgane DUPOUX</i>
Jean-Henri PALLANCHE	<i>Donne pouvoir à Martine TYSSANDIER</i>	Karine COMBIER	<i>Donne pouvoir à Morgane DUPOUX</i>
Noël BOIVIN		Morgane DUPOUX	
Isabelle FROSIO		Catherine RANCE	
Hervé VIALLE		Julien MARTIN	
Marc VANDAME		Didier DOUSSON	
Emma RAGO			